

Compte rendu – Session de travail du mardi 2 mai 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 2 mai 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : Mme Geneviève Auclair, M. Richard W. Dober, M. Pierre Montreuil et M. Jean Lamarche.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 avril 2023

Sujet	<p>Avant de commencer, M. Daniel Cournoyer revient sur le courriel qu'il a envoyé à ses collègues durant la fin de semaine. Il prend bonne note des commentaires reçus et reviendra avec une décision sur le membre manquant du comité exécutif dans deux semaines. Il remercie M. Dany Carpentier pour son travail au comité exécutif au cours des trois dernières années.</p> <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 avril 2023. M. Dany Carpentier fait un suivi du compte rendu, il demande si des changements ont été apportés à la structure des plénières et souhaite que tous les points discutés ne soient pas relégués aux oubliettes. M. Daniel Cournoyer répond que l'ordre du jour a été rédigé conformément aux discussions tenues il y a deux semaines et ajoute que la plénière devra prendre fin à 16 h 30.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 4, 6, 7, 11, 12, 16, 18, 26, 35 et 36, 39, 42, 47 et 57 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 2, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il existe un plan directeur pour cet espace vert. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit d'un espace vert qui existe depuis longtemps dans le Bas-du-Cap et qu'il n'y a pas de plan directeur. M. Fortin demande si un lien de transport actif est prévu près de la voie ferrée. M. Dominic Thibeault répond que ce n'est pas exclu, mais qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet. M. Dany Carpentier invite M. Fortin à déposer une fiche pour en discuter au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

Au point 4, M. Dany Carpentier demande si cette résolution qui interdit le stationnement sur la rue des Berges est en lien avec la présentation du 18 avril dernier. M. François Vaillancourt répond que c'est le cas. Mme Pascale Alberne-Lahaie ajoute que l'interdiction a été analysée à la partie diffusée sur le Web du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville (CMDV). M. Robert Dussault précise que depuis la réunion du Comité le 25 avril, Mme Alberne-Lahaie a fait parvenir un nouveau plan à M. Patrice Gingras, plan qui diffère de celui présenté au CMDV. Il demande l'aval de tous les membres du Conseil concernant le plan modifié. Mme Alberne-Lahaie indique que le nouveau plan couvre la zone des nouveaux sentiers. M^e Marie-Michèle Lemay mentionne que dans le projet de règlement, l'interdiction de stationnement s'arrête à la rue de Grandpré et demande jusqu'où se rend l'interdiction dans le nouveau plan. Mme Alberne-Lahaie répond que l'interdiction s'arrête maintenant à la rue de Montbrun. Les membres du Conseil sont d'accord avec la modification de la zone d'interdiction de stationnement.

Au point 6, M. Dany Carpentier demande quelle était la hauteur maximale de gazon permise auparavant. M. Dominic Thibeault répond que la longueur maximale permise était 18 cm.

Au point 7, M. Pierre-Luc Fortin demande quel est l'indice de vétusté du bâtiment à l'heure actuelle et une fois que les travaux seront terminés. M. Éric Angers répond que l'indice de vétusté se situe actuellement entre 45 % et 50 % et qu'il reviendra à son indice normal de 22 % à 25 % une fois les travaux de structure terminés. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les travaux ont été présentés en comité. M. Angers répond qu'il y a eu uniquement une conférence de presse et qu'il attend de recevoir les plans et devis pour connaître la finalité des travaux. Mme Alberne-Lahaie demande ensuite si le règlement d'emprunt porte uniquement sur les travaux de structure ou si d'autres améliorations seront apportées. M. Angers répond que le règlement d'emprunt inclut, en plus de la structure, le problème de contreventements, mais pas les améliorations au bâtiment. M^e François Bélisle demande si les travaux prolongeront la durée de vie du bâtiment. M. Angers répond que les travaux permettront de prolonger la durée de vie du bâtiment de vingt-cinq ans.

Au point 11, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande ce qu'il advient de la modification proposée par le Comité consultatif d'urbanisme pour le futur immeuble en face du fleuve. M. Robert Dussault répond qu'il faut tout d'abord régulariser la situation de cet immeuble qui doit avoir une surface commerciale minimale de 1000 m² au rez-de-chaussée.

Au point 12, M. Dany Carpentier demande si les centres intérieurs d'escalade seront maintenant autorisés dans les zones commerciales. M. Robert Dussault répond qu'ils le seront dans les zones commerciales lourdes et industrielles (CLI). M. Dominic Thibeault ajoute que ce type d'immeubles est plutôt rare et que le périmètre urbain sera modifié pour permettre ce genre d'activités.

Au point 16, Mme Pascale Alberne-Lahaie revient sur la composition du Comité de cohabitation citoyenne entourant l'impact sonore des activités de l'aéroport de Trois-Rivières. Elle demande s'il est possible de nommer un membre de la Direction de la santé publique à ce comité, comme l'avait déjà proposé M. Dany Carpentier. M. François Vaillancourt croit qu'un membre statutaire en santé publique a déjà été nommé par Transports Canada. M^e François Bélisle demande quant à lui de quelle façon les citoyennes et citoyens membres de ce comité seront choisis(es). M^e Annie Pagé répond qu'il y aura un appel de candidatures. M^e Marie-Michèle Lemay précise que le comité a été créé par IDÉTR et que la Ville désigne deux membres élus du conseil municipal qui siégeront à ce comité. La Ville peut cependant partager les commentaires sur la composition du comité à IDÉTR. M. Vaillancourt s'assurera de faire le lien.

Au point 18, M^e François Bélisle demande qui est le répondant pour parler de ce dossier. Il demande également quel est le legs de cette subvention. M. Dany Carpentier répond qu'il s'agit en gros de la portée événementielle de la subvention, par exemple l'agrandissement des terrasses, l'ArtikFest 2023 et le 300^e anniversaire de la Galerie du parc et que l'objet de la résolution consiste à repousser la date de réalisation du projet au 31 juillet 2024.

Au point 26, Mme Alberne-Lahaie demande pourquoi l'expression « droits résolutoires » est remplacée par l'expression « droits hypothécaires ». M^e Marie-Michèle Lemay explique que c'est pour permettre à l'acquéreur de contracter une hypothèque pour la construction de son bâtiment. Les droits résolutoires sont ainsi remplacés par une garantie hypothécaire en faveur de la Ville. M. Robert Dussault ajoute que le délai de construction est prolongé d'une année en raison de l'ampleur des travaux.

Aux points 35 et 36, M^e François Bélisle demande si les investissements sont faits dans de nouveaux parcs et dans de nouveaux quartiers. Mme Maryse Bellemare répond que ce n'est pas le cas. M^e Bélisle affirme que le parc des Seigneurs est celui où les jeux d'eau sont les plus désuets de la Ville, qu'il n'y a pas de terrain de basketball, que le skatepark est aussi désuet et dangereux pour les jeunes qui le fréquentent. M. Pierre-Luc Fortin souhaite voir la liste des parcs et des priorités d'investissement et connaître la façon dont sont établis les critères

permettant de favoriser un parc par rapport à un autre. M. Robert Dussault répond que la résolution est d'ordre budgétaire alors que la demande de M. Fortin porte sur les immobilisations. Mme Sophie Desfossés ajoute qu'elle fournit chaque année l'inventaire des parcs et des travaux à effectuer. Pour cette année, les entrepreneurs ne sont pas encore choisis, mais elle a une liste des travaux. M. Fortin demande à avoir une liste sur trois ans et à connaître la façon dont les priorités sont accordées. M^e Bélisle ajoute que dans les périphéries, il est impossible de se rendre à un autre parc à vélo ou à pied pour profiter d'installations plus récentes. Il souhaite que les membres du Conseil participent à ce type de discussions pour partager les commentaires de la population. Mme Desfossés rappelle qu'une présentation de la vision du comité parcs a été faite récemment, que le fonctionnement du comité a été expliqué et que les membres du comité Animer et soutenir la communauté (CASC) l'ont accepté. M. Daniel Cournoyer propose de discuter de la question au CASC et de modifier, au besoin, le mode de fonctionnement du comité parcs. M. Fortin maintient sa demande de voir une grille d'analyse. Mme Alberne-Lahaie affirme être surprise par le gros décalage entre les sommes investies au parc de la Charente et dans les autres parcs. Mme Sophie Desfossés explique que pour le parc de la Charente, il y avait trois montants sur trois ans. Le dernier volet se termine cette année, et les propositions avaient été faites dans l'ancien mandat avec Mme Ginette Bellemare. Toujours au point 36, M. Pierre-Luc Fortin propose de renommer le parc Casgrain, nommé en l'honneur d'une famille souche du Québec, par parc Thérèse-Casgrain. Le sujet de ce toponyme féminin pourrait être discuté à une prochaine réunion du comité de toponymie et est conforme à la politique de toponymie.

Au point 39, M. Dany Carpentier demande si les arbres seront plantés sur les terrains des ICI (industries, commerces et institutions). M. Dominic Thibeault répond qu'ils seront plantés sur les terrains de la Ville. M. Carpentier demande ce qui explique le coût élevé pour la plantation. M. Thibeault répond que la Ville plante des arbres de bon calibre et de bonne qualité, et que la plantation, l'entretien et la garantie des arbres sont compris dans le contrat de plantation. De plus, certaines plantations se font dans des endroits difficiles d'accès.

Au point 42, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il ne revenait pas initialement au promoteur de payer ces affiches. M. Robert Dussault répond qu'en 2013, la Ville a investi 12 millions \$ pour la portion nord-sud du développement du District 55. Le projet sera un projet clé en main. M^e François Bélisle affirme que 260 000 \$ pour de la signalisation, c'est vraiment beaucoup d'argent et s'interroge sur la conception initiale et l'imputabilité des fonctionnaires dans ce dossier.

Au point 47, M. Dany Carpentier demande si la Politique sur l'utilisation des médias sociaux concerne les élu·es et élus. Mme Cynthia Simard répond que ce n'est pas le cas.

Au point 57, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si, pour la piste cyclable sous le pont, le sujet a été discuté en comité et si les discussions ont porté sur les modifications aux subventions. M^e Marie-Michèle Lemay répond que la Ville devait payer 18 % des coûts, mais qu'en raison de subventions reçues, sa part est passée à 50 % des coûts. M. Robert Dussault ajoute que les sommes nécessaires seront prises à même un règlement d'emprunt « parapluie » qui couvre de nombreux programmes. Mme Alberne-Lahaie demande ensuite si le sondage qui sera effectué auprès des cyclistes est une façon déguisée de remplacer le projet de mobilité active. M. Patrice Gingras répond qu'il s'agit de deux projets distincts qui seront abordés à la prochaine réunion du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

M^e Marie-Michèle Lemay annonce qu'un point sera ajouté en Affaires nouvelles : la convention collective avec l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc.

Décision : Ajouter un point en Affaires nouvelles à l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 2 mai 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élu·es et élus municipaux

Sujet	<p>Liste des dépenses des élu·es et élus sur le site Web / Mme Pascale Alberne-Lahaie</p> <p>Mme Pascale Alberne-Lahaie partage ses questions sur le dépôt sur le site Web de la Ville de la liste des dépenses. Dans la liste adoptée, il y a un montant et un mot descriptif. Elle demande s'il est possible d'ajouter une courte description pour contextualiser certaines de ces dépenses. M^e François Bélisle répond qu'il y a un objet à remplir et qu'elle aurait pu inscrire « matériel pour consultation publique ». Mme Alberne-Lahaie mentionne que c'était la première fois qu'elle remplissait ce rapport et qu'elle sera plus précise l'an prochain. Elle affirme avoir demandé à M^e Yolaine Tremblay s'il était possible de modifier cette liste et que cette dernière a répondu qu'il était impossible de le faire. M^e Annie Pagé ajoute que cette liste est immuable, on ne peut rien enlever rien ajouter. Mme Alberne-Lahaie rétorque que la case « nature du bien » est un mot générique qui ne rend pas justice au détail de la facture et qui n'est pas contextualisé. M. François Vaillancourt prend la parole pour apporter trois précisions. Premièrement, le Conseil a adopté une résolution qui reprenait les grandes lignes édictées dans un règlement provincial. Il pourrait décider de donner une portée plus restrictive à l'avenir. Deuxièmement, il semblait y avoir une incohérence entre le code d'éthique et de déontologie et la résolution sur les dépenses. Aucune personne n'a contrevenu aux balises du code d'éthique. Cependant, les membres du Conseil pourraient amender le règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour qu'il soit plus proche du règlement provincial. Troisièmement, à la Ville de Laval, trente-deux chefs d'accusation ont été portés contre un élu qui avait rémunéré des membres de sa famille. La Commission municipale du Québec n'a pas reconnu cette personne coupable parce que le code d'éthique était semblable à celui des élu·es et élus trifluviens, qui pourraient décider de préciser les dépenses admissibles dans leur code d'éthique. M. Vaillancourt ajoute que les membres du Conseil avaient accepté ce soir-là que le document soit rendu public une fois que le travail nécessaire aurait été fait pour protéger les renseignements personnels. Ce travail n'a pas pu être fait puisque le document a été rendu public avant. Il rappelle aux élu·es et élus qu'il faut être prudent, car les citoyennes et citoyens ont des attentes envers les membres du Conseil. Mme Alberne-Lahaie dit que lorsque les dépenses ont été rapportées par les médias, elle s'est demandé si un accompagnement éthique en matière de dépenses était possible, car il s'agit, selon elle, d'un besoin à combler. M. Vaillancourt indique que des conseillers en éthique sont à la disposition des membres du Conseil. M^e Pagé ajoute qu'il revient à chacune des membres et à chacun des membres du Conseil de respecter leur code d'éthique. Elle rappelle qu'elles et qu'ils peuvent en tout temps consulter un conseiller en éthique et que la Ville paiera la facture. Mme Alberne-Lahaie propose qu'une conférence sur les dépenses pourrait se greffer à la formation offerte après une élection. M. Vaillancourt en prend bonne note.</p> <p>Membre de la Table de travail sur le développement social / M. Dany Carpentier</p> <p>M. Dany Carpentier rappelle qu'il y a toujours un poste vacant au sein de la Table de travail sur le développement social et que personne ne s'est encore manifesté pour remplacer M. Daniel Cournoyer.</p> <p>Priorisation de l'unité de planification du parc de l'Exposition / Mme Pascale Alberne-Lahaie</p> <p>Mme Pascale Alberne-Lahaie croit que c'est l'occasion de faire monter l'unité de planification du parc de l'Exposition sur le haut de la pile de l'équipe de l'Urbanisme. Mme Maryse Bellemare souligne que les parcs sont sous la responsabilité des Loisirs et qu'il y a d'autres parcs en évaluation partout dans la Ville. M. Dominic Thibeault indique qu'il faut faire une différence entre le plan directeur d'un parc, comme le parc Martin-Bergeron, qui relève des Loisirs et le terrain du parc de l'Exposition qui relève davantage d'une question urbanistique. Il ajoute qu'à la réunion de juin du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire, toute la pile des projets sera discutée afin d'obtenir l'avis de toutes et de tous sur ce qui doit être priorisé, et que certains projets seront en compétition avec d'autres. M^e François Bélisle affirme ne pas vouloir travailler sur quelque chose qui ne se réalisera pas. Il ajoute que si le travail consiste à prévoir ce qui remplacera éventuellement le Grand Prix, c'est un peu prématuré et pas très concret. M. Daniel Cournoyer demande si M. Pierre Montreuil a été consulté puisqu'il s'agit de son district. Mme Alberne-Lahaie répond qu'ils en ont discuté à quelques reprises. M. Cournoyer souhaite que le sujet soit ramené lorsque M. Montreuil sera présent.</p> <p>Consultation développement industriel et périmètre urbain / M. Dany Carpentier</p> <p>M. Dany Carpentier affirme que pour prendre une décision, il faut connaître les deux côtés de la médaille. Il propose d'entreprendre une démarche de participation publique sur l'utilisation des espaces dédiés au développement industriel à Trois-Rivières. Mme Maryse Bellemare demande s'il s'agit uniquement du parc 40-55. M. Carpentier répond qu'il voit plus grand. M^e François Bélisle affirme qu'il revient aux élu·es et élus de décider ce qui est prioritaire et qu'il est d'accord avec la proposition de M. Carpentier puisqu'il faut bien faire les choses pour les cinquante prochaines années. Il ajoute que tout le monde s'entend sur le fait que le groupe RIVE a présenté des choses intéressantes et qu'on peut avoir de belles surprises avec</p>
--------------	---

une consultation. Mme Bellemare demande si les personnes consultées seront éduquées et informées parce que parfois, pour être transparent, il y a un gros travail à faire. M. Dominic Thibeault indique que le plan de la Ville existe, et ce, depuis les années 1980 et ensuite depuis la fusion. Dans le cadre de la dernière modification du schéma d'aménagement, une grande démarche de consultation auprès du conseil municipal et de la population a été mise en place. M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il faut aller voir les gens et aller chercher de l'expertise afin de se nourrir des meilleures pratiques et des innovations potentielles. Il ajoute qu'il faut faire un exercice en amont pour définir les questions qui seront posées à la population. M. Luc Tremblay est d'accord avec l'idée de M. Carpentier et affirme que le conseil municipal n'est pas prêt à prendre une décision à très court terme. Il faut prendre le temps de connaître les meilleures pratiques en vue de prendre les meilleures décisions. Il est sûrement possible d'arriver à une meilleure mouture du projet que la dernière qui a été présentée. Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique qu'il est possible de partir de la planification qui a été faite au fil du temps, que la science évolue et qu'il faut s'en inspirer. Trois-Rivières est une ville industrielle et ouvrière, il faut rassembler les gens avec un projet qui va les toucher sur le plan identitaire, sur le plan des changements climatiques et économiques. M. Jonathan Bradley affirme que l'idée est louable, mais se demande comment choisir les gens qui seront consultés. Il souhaite que la majorité silencieuse soit, pour une fois, représentée. Il veut entendre ce que ces personnes ont à dire, et non pas seulement celles qui se présentent aux séances publiques du Conseil. Si c'est le cas, il ne dit pas non à cette idée de consultation. Mme Sabrina Roy souhaite aussi entendre tous les points de vue et se demande quel est le coût d'une telle démarche. Mme Cynthia Simard répond que cela dépend de ce que l'on veut retirer de cette démarche. Si le Conseil souhaite consulter sur la prochaine mouture du parc industriel 40-55, il ne faut pas un objectif à court terme, il faudra prendre le temps et il sera nécessaire de faire appel à une firme externe. M. Thibeault ajoute qu'il faut bien définir la portée de la consultation. Par la suite, les membres du Conseil discutent de continuité par rapport à changement, de tout ramener au parc industriel 40-55 et de l'arrivée de la zone d'innovation. M. Carpentier conclut la discussion en annonçant qu'il rencontrera la direction générale et la Direction des communications et de la participation citoyenne pour connaître les modalités liées à cet exercice.

Point de suivi sur le boisé des Berges / Mme Pascale Albernhe-Lahaie

Le point est retiré séance tenante.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley informe ses collègues des sujets discutés à la réunion du mois d'avril : 911 nouvelle génération et remplacement de la solution informatique de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile. Le Comité a recommandé d'aller de l'avant avec une des solutions proposées puisqu'une partie des coûts a déjà été prévue au PTI.</p> <p>Comité de toponymie : M. Pierre-Luc Fortin annonce que le Comité travaille sur des demandes pour nommer ou renommer des parcs, que l'inauguration du parc linéaire des Atikamekws aura lieu le 21 juin prochain en matinée et qu'il a été question du nom du Relais pour l'ancien site de l'usine Aleris.</p> <p>Commission sur les ressources humaines et les finances : M. Alain Lafontaine annonce qu'il y aura deux collectes de sang dans la même semaine en septembre prochain.</p> <p>Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement : M. Dany Carpentier résume les sujets discutés à la dernière réunion du Comité : stratégie québécoise d'économie d'eau potable, bilan des ponceaux et bilan des actifs linéaires (à huis clos).</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Modification de la Politique n° C-2022-0215 sur la gestion de la dette à long terme et de l'excédent de fonctionnement non affecté / Mme Nathalie Cournoyer et M. Dominic Thibeault

Sujet

Mme Nathalie Cournoyer informe les membres du Conseil que cette politique a eu trois moutures différentes et qu'elle vient proposer deux nouvelles modifications. Elle souhaite obtenir l'avis du conseil municipal avant que le comité exécutif n'adopte la nouvelle mouture de la politique. La première modification consiste à revoir deux pourcentages dans l'application des excédents de priorité 6. Il s'agit de transférer 3 % d'affectation du fonds de développement économique au fonds en environnement afin d'arriver à une répartition de 2 % pour le fonds de développement économique et de 8 % pour le fonds en environnement. Puisque le fonds de développement économique est en bonne santé, il serait possible de limiter l'ajout d'argent et d'envoyer un message fort concernant le fonds Éclorre qui reçoit de nombreuses demandes et dont les fonds s'épuisent. Mme Pascale Alberne-Lahaie mentionne qu'elle a déjà fait valoir qu'il y a de grands besoins en matière de logement social et abordable. Elle croit que le fonds Éclorre et la Fondation Trois-Rivières durable sont mobilisés pour aller chercher des fonds alors qu'il n'y a pas d'équipe mobilisée pour le « social abordable ». M. Dominic Thibeault répond qu'il y a une équipe mobilisée et qui est en lien avec les promoteurs, personne n'est laissé pour compte. Il est cependant d'accord qu'il faut fournir un effort supplémentaire du côté du fonds en développement social. Avec les membres de l'équipe de Mme Cournoyer, il se penche sur une nouvelle répartition des fonds, et au besoin, ils reviendront faire une nouvelle proposition d'affectation selon les besoins de la communauté. M^e François Bélisle lance l'idée de créer une réserve financière pour le secteur loisirs jeunesse. Mme Cournoyer répond qu'il s'agit d'une bonne idée qui pourra faire partie de la réflexion. M. Pierre-Luc Fortin affirme que lorsque c'est prioritaire, il faut mettre les fonds nécessaires au budget alors qu'ici, la Ville programme ses surplus. Selon lui, il faut déterminer ce qui est mis au budget et ce qui est mis dans les surplus. M. Robert Dussault répond que la discussion porte sur la priorité 6 des excédents et qu'il y en a cinq autres. Les membres du Conseil acceptent de transférer 3 % d'affectation du fonds de développement économique au fonds en environnement.

La deuxième modification consiste à revoir le libellé du financement des dépenses d'opération afin de permettre le financement à long terme de dépenses d'opération en accordant la priorité à celles qui créent de la valeur pour les générations futures. M. Jonathan Bradley demande pourquoi proposer un libellé différent. Mme Cournoyer répond que la Ville a des règlements d'emprunt et paie des dépenses comptant. Le nouveau libellé permet de garder une porte ouverte pour aller emprunter, de se donner une certaine latitude pour éviter une augmentation du taux de taxation. Après une courte discussion, les membres du Conseil décident de conserver le libellé original.

Points de la Direction générale – Cohérence stratégique – Varia – Orientations sollicitées / Direction générale

M. François Vaillancourt annonce qu'à partir du dépôt, le 8 mai, du Plan d'orientation politique (POP) et du Plan d'orientation de la direction générale (PODG), il y aura une cohérence stratégique avec tous les sujets discutés et que pour chaque point inscrit dans le POP, il y aura des indicateurs. De cette façon, il sera possible de se demander si les décisions sont cohérentes avec le plan de match qui a été élaboré.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Modification de la politique sur la gestion de la dette à long terme et de l'excédent de fonctionnement non affecté ».